

**mon quartier
mon projet**
décidons ensemble

CONSEILS

DE QUARTIER

MONT DE MARSAN



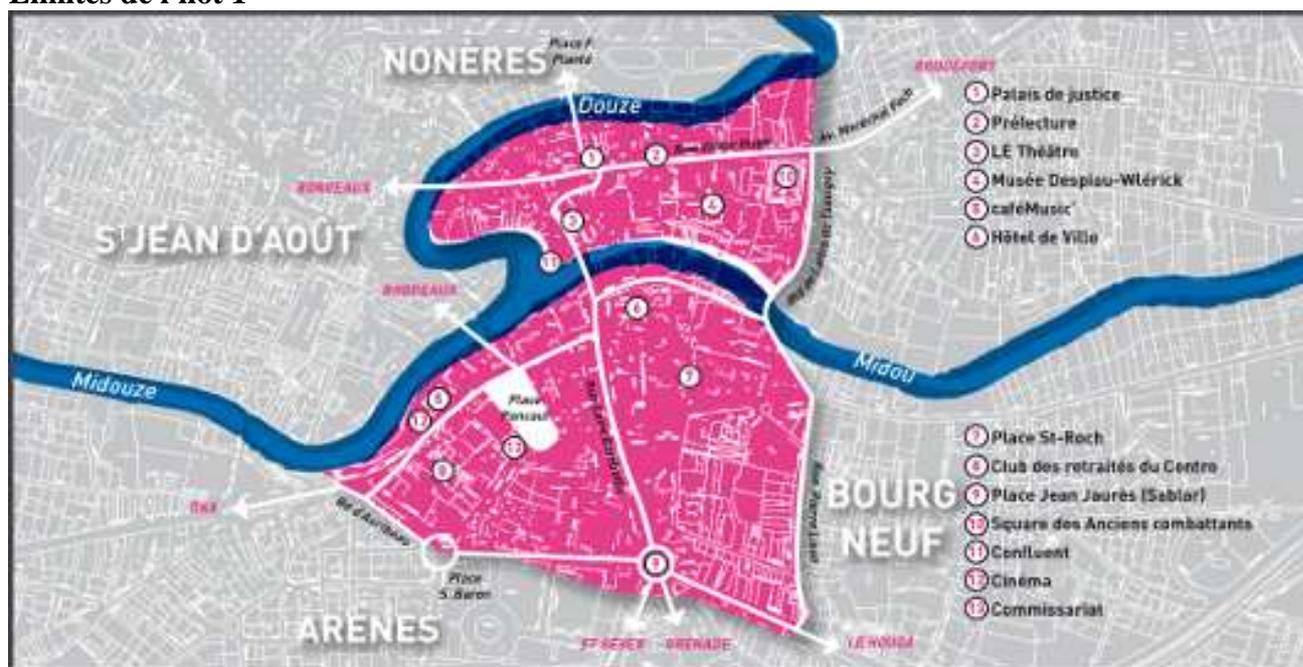
RAPPORT D'ACTIVITES 2010

ILOT 1 – CENTRE-VILLE

ILOT 1 CENTRE-VILLE



Limites de l'îlot 1



COMPOSITION DU CONSEIL DE QUARTIER



Michel Tribout (Président)

- Jean-François Lagoeyte (élu référent),
- Thierry Socodiabéhère (élu suppléant),
- Maryte Chamonard,
- Bernadette Barrère,
- Patrick Augéy,
- Jean Caussade,
- Luce Movia,
- Marie-Céline Cazaubeilh,
- Gilberte Saint Lézer,
- Anthony Hillcock,
- Elisabeth Got

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER EN 2010

REUNIONS MENSUELLES A LA MAISON DES ASSOCIATIONS, RENE LUCBERNET

Mardi 23 février 2010

- Préparation d'une animation festive en centre ville (repas partagé sur thème médiéval).
- Réflexion sur une journée autour des lavoirs, dans le cadre des journées du patrimoine.

Jeudi 15 avril 2010

- Présentation par Chantal Lutz des prochains évènements festifs en centre ville.
- Projets d'investissement soumis à Christophe Roura, Directeur du pôle technique
 - Aménagement d'une aire de jeux (place Saint Roch ou aux abords du Donjon),
 - Aménagement de la place Pitrac
- Réflexion sur les liaisons cyclables en centre-ville et les connections avec les quartiers.

Jeudi 6 mai 2010

- Présentation par Thierry Socodiabéhère des nouvelles dispositions relatives au concours des maisons et balcons fleuris (inscription et jury).
- Préparation du repas de quartier (samedi 20 juin 2010).

Mardi 19 octobre 2010 (salle du conseil municipal)

- Présentation du programme des fêtes de fin d'année par Chantal Lutz

Mardi 14 décembre 2010 : renouvellement du conseil de quartier

- Présentation du projet d'aménagement des berges
- Bilan d'activités présenté par le président du conseil de quartier.
- Tirage au sort de huit conseillers quartier.

REUNION PUBLIQUE :

- Jeudi 25 février 2010 : Présentation des activités, du fonctionnement, des projets

REUNION MENSUELLE DES PRESIDENTS

Le 1^{er} mardi du mois : point sur l'actualité, les travaux en cours, les animations à venir

REUNION PLENIERE : DEUX FOIS PAR AN (23 janvier et 4 septembre 2010)

- présenter aux 135 conseillers la répartition des enveloppes de fonctionnement et d'investissement des conseils de quartier en fonction des projets proposés et retenus
- échanger et coordonner les futures animations

REUNION TRIMESTRIELLE

- vendredi 19 mars, salle Lamarque Cando : intervention de M. Francis Picco, Responsable de la Police Municipale (présentation du service et échange avec les conseillers de quartier)
- vendredi 4 juin, Château de Nahuques : intervention de M. Etienne Desbordes, Responsable de la Propreté Urbaine (présentation du service et échange avec les conseillers de quartier)

INVITATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR

- La présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, en présence du Cabinet Alphaville, le lundi 15 février au château de Nahuques,
- L'étude sur le stationnement en centre-ville (lundi 17 mai 2010, en Mairie)
- La présentation du projet d'aménagement des berges, « Rivières dans la Ville », lundi 4 octobre au théâtre municipal

COMMISSION « CYCLE »

Mercredi 17 novembre 2010 : rencontre entre la commission « cycle », les associations cyclistes et les représentants de chaque conseil de quartier pour dresser un état des lieux et soumettre des propositions de liaisons cyclables à partir des quartiers.

FORMATION « DEFIBRILLATEUR »

Formation proposée à tous les conseillers de quartier, vendredi 7 mai, salle Georges Brassens

AU NIVEAU COMMUNICATION....

Une boîte aux lettres à la disposition des habitants

Conseil de quartier du Centre-Ville
Minoterie
Place Charles de Gaulle

Adresse mail du conseil de quartier: michel.tribout@montdemarsan.fr

BILAN D'ACTIVITE 2010

Conseil de quartier Centre-ville

- Traitement des requêtes transmises par les habitants aux conseillers
- Proposition de projets d'investissement
- Bilan des animations proposées par le conseil de quartier

Traitement des requêtes en matière d'urbanisme – voirie – sécurité routière

REPONSES APORTEES AUX INTERESSES JANVIER 2010	
<p>Proposition du conseil de quartier: Aménager une aire de jeux pour enfants en centre ville</p>	<p>La ville de Mont de Marsan vient très récemment de créer une aire de jeux sur le site du parc de Nahuques. Le ration au mètre carré d'un tel aménagement est de l'ordre de 125 €. Ce prix comprend l'aménagement de la plate-forme ainsi que la fourniture et la pose des jeux pour les enfants.</p> <p>La création d'une aire de jeux dans le centre ville pourrait être envisagée, peut être avec une surface plus faible. Ainsi, pour 400 m² une première approche financière serait de 50 000 € TTC.</p> <p>Le Service de l'Ingénierie Publique du Pôle Technique de la ville est à la disposition du Conseil de Quartier pour assurer la maîtrise d'œuvre d'une telle opération si elle était retenue par le Conseil de Quartier.</p> <p>A noter que le site d'accueil reste à définir. Il avait déjà été évoqué la possibilité de créer une aire de jeux dans le cadre du projet des berges; d'autres sites peuvent également être envisagés.</p>
<p>Remarques des usagers du théâtre sur - un nombre insuffisant de WC au théâtre - chauffage de la salle faible</p>	<p>La création de WC complémentaires au théâtre n'a pas été retenue au titre du BP 2010. Cette opération sera proposée à nouveau au titre du BP 2011.</p> <p>Concernant le chauffage de la salle, Le Pôle technique va procéder à une vérification.</p>
REPONSES APORTEES AUX INTERESSES FEVRIER 2010	
<p>En réunion publique : Pourquoi la suppression des passages piétons rue Gambetta</p>	<p>La rue Gambetta est une « zone 30 ». les zones 30 délimitent les secteurs de la ville où les véhicules ne peuvent pas dépasser 30 km/h. Sont concernés les quartiers commerciaux, scolaires, résidentiels... l'objectif est d'assurer la sécurité des déplacements de chacun.</p> <p>Le marquage au sol des passages piétons dans ces zones n'est pas recommandé. Cela « pénalise » les piétons en les obligeant à traverser en un lieu précis alors que la zone 30 doit au contraire accroître leur liberté de déplacement.</p> <p>Un rappel de la réglementation des zones 30 sera fait dans un prochain journal municipal.</p>
DOSSIERS TRANSMIS EN FEVRIER 2010, EN COURS DE TRAITEMENT	
<p>Le conseil de quartier</p>	<p>Absence d'éclairage, passerelle des Musées</p>
<p>Questions soumises lors de la réunion publique le 25 février</p>	<ul style="list-style-type: none"> - prévoir un balayage plus régulier impasse Aristide Briand - les souffleuses utilisées rue A. Briand et rue Gambetta envoient les déchets vers les boutiques plus que vers la rue - container poubelle demandé rue Léon des Landes - problème des voitures ventouses rue de la Croix Blanche et Boulevard de Lattre de Tassigny - des ralentisseurs supplémentaires sont demandés rue de la Croix Blanche - rue de la Croix Blanche : problème des voitures ventouses qui empêchent les riverains de se garer devant chez eux. - installation d'un miroir demandé à la sortie du parking rue Armand Dulamon - Boulevard de Lattre de Tassigny : <ul style="list-style-type: none"> ✓ problème des voitures ventouses sur des places de parking payantes, ✓ les cyclistes roulent sur les trottoirs et gênent les piétons ✓ état de la chaussée détériorée ✓ vitesse excessive sur le boulevard - les riverains de l'Osasuna, rue Sadi Carnot réitèrent leur mécontentement par rapport aux nuisances nocturnes qu'engendrent l'établissement.

REPOSSES APORTEES AUX INTERESSES MARS 2010

<p>Lors de la réunion publique, il a été demandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien de l'impasse Aristide Briand - de ne pas diriger la souffleuse vers les vitrines des commerces. 	<p>Le service de <i>Propreté Urbaine</i> a ainsi rencontré la personne âgée, domiciliée 18 impasse Aristide Briand.</p> <p>La rue est nettoyée tous les jours par le balayeur manuel, à qui nous avons signifié des consignes précises de manière à rassurer cette dame. Cette même rue est de plus lavée, désinfectée une fois par semaine et l'équipe de 5 heures du centre ville passe avec la soufflette dans l'impasse.</p> <p>Concernant le problème soulevé par deux commerçants, les agents du service de propreté ne soufflent pas les déchets en direction des boutiques mais bien vers la rue afin que la balayeuse puisse ensuite les aspirer. La poussière qui pénètre dans le magasin provient peut-être d'un défaut d'étanchéité de la porte d'entrée.</p>
<p>Absence d'éclairage, Passerelle des Musées</p>	<p>Cette demande est déjà parvenue au Parc Technique Municipal. Les réparations du projecteur sont en cours et les pièces commandées. L'intervention prévue avant fin février doit être réalisée à ce jour.</p>
<ul style="list-style-type: none"> - sous le marché Saint Roch : les bouches d'égouts ont des trous dont le diamètre est important et dangereux pour les pieds et jambes des jeunes enfants - pas de chauffage dans la salle informatique de la Minoterie - Les personnes âgées réclament davantage de bancs du Sablar à la Madeleine et sur l'arrière de saint Roch vers la rue Martinon 	<p>Marché Saint Roch : les passages des gaines de chambres électriques ont été colmatées par le Parc Technique Municipal.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de dysfonctionnement de chauffage dans la salle informatique de la Minoterie. - La ville de Mont de Marsan a lancé une consultation concernant l'ensemble du mobilier urbain de la ville. Les produits seront disponibles à partir du mois de juin 2010. <p>Dans ce cadre, le positionnement de nouveaux bancs et banquettes sera envisageable.</p>
<p>Sacs poubelles ou conteneurs restant sur le trottoir de l'école du Centre le mercredi ou le week-end</p>	<p>Il a été convenu que les dames de service amènent le mardi soir ou mercredi matin les poubelles au container enterré à proximité rue de la Gourotte.</p> <p>Les autres jours de collecte, le container de 240 litres, peut être sorti devant la porte de l'école le soir à la fermeture.</p>

REPOSSES APORTEES AUX INTERESSES AVRIL 2010

<p>Pourquoi la suppression des passages piétons, Rue Léon Gambetta ?</p>	<p>La rue Gambetta est intégrée à la zone 30 du centre ville. Ainsi, le piéton est prioritaire sur le véhicule.</p> <p>Dans ce cadre, la signalisation au sol des passages piétons n'est pas recommandée par l'ensemble des guides de voirie urbaine.</p> <p>Les quelques traces de signalisation des anciens passages piétons doivent être effacées correctement; les dalles podotactiles seront par contre conservées.</p> <p>Pour expliquer ces dispositions, une action communication sera entreprise dans un prochain journal municipal.</p>
<p>Manque de visibilité et intersection dangereuse liés au stationnement sur la placette du Huit à Huit.</p>	<p>Les véhicules qui gênent la visibilité ne stationnent pas sur les emplacements spécifiques.</p> <p>S'agissant d'incivilité, la Police Municipale a été saisie pour que des patrouilles régulières soit entreprises dans ce secteur</p>
<p>Certains commerçants rue Gambetta reprochent aux souffleuses d'envoyer les saletés vers l'entrée des boutiques</p>	<p>Le service de la propreté urbaine a pris bonne note de cette remarque.</p> <p>Les équipes de nettoyage seront sensibilisées à ce problème</p>

<p>Installation d'un container souhaitée, Rue Léon des Landes</p>	<p>Cette rue est collectée 4 fois par semaine par le SICTOM. Les conteneurs en centre ville génèrent des pollutions et des dépôts sauvages. C'est pour cette raison que les riverains de la rue Léon des Landes mais également du centre ville sont collectés "en porte à porte" quatre fois par semaine pour les ordures ménagères et, une fois par semaine pour la collecte sélective. Par ailleurs, la ville de Mont de Marsan a décidé d'équiper l'ensemble du centre ville de conteneurs enterrés munis de trappes où les riverains auront la possibilité de déposer les sacs de déchets sept jours sur sept. Plus particulièrement à proximité de la rue Léon des Landes un plot de conteneurs enterrés sera installé place Saint Roch et place Jean Jaurès. Les travaux seront réalisés pour la fin d'année 2010. Pour ces raisons, il ne semble donc pas opportun de rajouter un conteneur rue Léon des Landes.</p>
<p>Nuisances liées à l'activité des discothèques en centre ville.</p>	<p>Les établissements nocturnes du centre ville provoquent effectivement des désagréments pour les riverains habitant à proximité. Le service de <i>Propreté Urbaine</i> nettoie le centre ville tous les jours de l'année sauf le 1^{er} mai et le 25 décembre. Une désinfection des rues jouxtant les établissements nocturnes est effectuée une à deux fois par semaine. Il est difficile cependant d'intervenir sur tous les endroits à désinfecter mais un contact a été pris avec les responsables de ces établissements afin d'identifier les lieux où les actions de désinfection doivent être intensifiées</p>
<p>DOSSIERS TRANSMIS EN AVRIL 2010, EN COURS DE TRAITEMENT</p>	
	<p>Serait il possible de disposer des plantes en bac de chaque côté de l'entrée piétonne et véhicules rue du Général Lasserre entrée qui dessert le foyer Nelson Mandela. Ces plantes agrémenterait et cacheraient ainsi les bâtiments anciens qui abritent des associations. D'autre part, les containers poubelles pourraient être dissimulés et non placés à l'entrée, débordant sur la rue.</p>
	<p>Ne pourrait on pas remettre en service la fontaine du square des Anciens Combattants, ne serait ce qu'au moment de certaines manifestations comme Mont de Marsan Sculptures ou le Printemps des Landes</p>
	<p>Installation d'une main courante souhaitée aux marches de l'entrée de la maison des associations René Lucbernet.</p>
	<p>Aménagement et embellissement de la place Pitrac : Ce passage de la place St Roch à la rue Gambetta est peu mis en valeur de par sa fonction unique de parking. L'idée serait de créer une véritable place avec des bancs et fontaine. Cette valorisation du lieu devrait aussi être bénéfique aux commerces de proximité. Il reste néanmoins une étude de faisabilité à entreprendre, le dossier est ainsi transmis aux services municipaux.</p>
<p>DOSSIERS TRANSMIS EN MAI 2010, EN COURS DE TRAITEMENT</p>	
<p>Remarque soulevée en réunion publique : Difficulté pour les riverains de la rue de la Croix Blanche de se garer devant leur habitation.</p>	<p>Le stationnement situé longitudinalement sur la rue de la Croix Blanche fait partie de l'espace public et n'est pas réservé aux riverains. Il est ainsi à destination de tous les véhicules. Ce stationnement constitue une zone non payante, régulièrement utilisée par des usagers travaillant en ville, ou d'éventuels clients de commerces. Ce dispositif ne permet aujourd'hui aucune gestion souple de ces places. Le pôle technique a lancé une étude de stationnement à l'échelle de la ville dont les conclusions seront connues avant l'été. Cette étude apportera des recommandations en s'appuyant sur trois grands principes : - satisfaire le stationnement des résidents, - favoriser le stationnement des visiteurs, - dissuader le stationnement des migrants. Les résultats de cette étude seront présentés aux différents conseils de quartier concernés.</p>

Remarques d'un habitant du centre ville	<p><u>Mobilier souhaité en centre ville :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - un plan de la ville serait nécessaire place Charles de Gaulle - une corbeille à papier devrait être installée aux alentours de la fontaine et du pont Gisèle Halimi, ce qui éviterait aux personnes qui ont acheté des viennoiseries de jeter les papiers par terre. <p><u>vitesse rue des Arceaux et bd Aristide Briand :</u></p> <p>Est il possible de mettre des bandes sonores, comme ralentisseurs, dans la rue des Arceaux et bd Aristide Briand.</p> <p>Il est difficile d'avoir un taxi aux heures d'ouverture et fermeture des établissements scolaires car ils sont tous pris pour les déplacements des élèves : 7h15 – 9h15 le matin et 16h15 – 17h30 le soir. Serait-il possible de rechercher une solution pour les personnes âgées qui ne veulent ou ne peuvent plus conduire ?</p> <p>Le retrait de l'abribus sur le pont Gisèle Halimi oblige les personnes, parfois même âgées, d'attendre debout et sous la pluie.</p> <p>Les toilettes Decaux qui se trouvaient près du théâtre ont été supprimées. Les personnes demandent à aller dans les commerces alentours.</p> <p>A l'inverse un panneau de fin de zone cyclable a été installé au milieu du trottoir, avant le début du pont. Ce panneau est inutile car plus rien ne définit au sol la zone cyclable. De plus, ce panneau est gênant.</p> <p><u>Square des Anciens Combattants :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pour aller au square des Anciens Combattants vers le parking de la Douze (ou inversement), la séquence piétons est trop courte et mériterait d'être allongée de quelques secondes. - Est il possible de faire nettoyer la Fontaine de Cazaux qui se trouve au square des Anciens Combattants, de la mettre en marche et éventuellement de la changer de place - Le monument aux Morts mériterait d'un rafraîchissement. Le nom des combattants n'est pas suffisamment visible <p><u>Signalés au service de la propreté urbaine :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le passage souhaité au petit espace vert devant le parking de la résidence Martinon - L'impasse Cornulier devrait être nettoyée plus régulièrement - Stèle aux Polonais morts pour la France au cimetière du centre : poubelle trop près de la stèle <p>- Peut on réfléchir à la possibilité de mettre le sens interdit qui va de la place de la mairie vers la place de Gaulle, qu'après l'embranchement de la rue de la Gourotte, ce qui éviterait aux résidents de faire un grand tour pour arriver chez eux</p> <p>De même les jours de samedis piétons ou des braderies, les habitants des rues Thiébaud, de l'Asile, et de la Résidence sont bloqués par des plots. Or en mettant ces plots juste après la cale de l'Abreuvoir à la place de les mettre au début du pont, les habitants pourraient plus facilement rentrer chez eux.</p> <p><u>Rue de l'Asile</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La plaque indiquant la rue de l'Asile a disparu. Il conviendrait d'en installer une autre à son précédent emplacement - Lorsqu'on sort de la rue de l'Asile vers la rue Frédéric Bastiat en voitures, les conducteurs ne voient pas arriver les piétons. Peut on placer un miroir ainsi qu'au croisement de la rue Thiébaud et la rue de l'Asile ? - Est il possible d'envisager la pose de plots ou jardinières de chaque côté de l'arbre rue de l'Asile, pour empêcher les voitures de se garer sur le trottoir - L'espace herbeux avant l'entrée de la résidence sert trop souvent à récupérer les crottes de chiens. Peut on y installer un canisacs ?
---	--

REPONSES APORTEES AUX INTERESSES JUILLET 2010

Entretien des allées Raymond Farbos	<p>Dans le cadre de la dernière campagne de lavage des secteurs pavés ou carrelés, le service de <i>Propreté Urbaine</i> est intervenu en décapage eau chaude au printemps. La prochaine intervention est prévue après les fêtes de la Madeleine. De plus, cette partie de trottoir qui longe les commerces est soufflée et balayée tous les jours de l'année (secteur centre ville).</p> <p>Il a effectivement été constaté le très mauvais état du carrelage, actuellement cassé ou bosselé, mais en aucun cas un état de saleté exagéré. Les jardinières situées sur les poteaux donnent un agréable aspect visuel mais, leur arrosage et les fleurs qui tombent, provoquent parfois des désordres sur le sol carrelé.</p> <p>Enfin, il a été demandé à la <i>Brigade de l'Environnement</i> de vérifier que les sacs poubelles des commerces, surtout de restauration, soient bien ficelés et étanches.</p>
--	---

DOSSIERS TRANSMIS EN SEPTEMBRE 2010, EN COURS DE TRAITEMENT

	Installation de bancs souhaitée - rue Gambetta, vers la Madeleine, - place Jean Jaurès, côté de l'hôtel du Sablar
Problème signalé à Allo Mairie	L'étage du parking Saint Roch reste allumé toute la nuit

REPONSES APORTEES AUX INTERESSES OCTOBRE 2010

Passage piétons rue Victor Hugo : temps trop court pour traverser	La société Gertrude, gestionnaire du dispositif de feux tricolores de la commune de Mont de Marsan a rajouté un temps supplémentaire en vue de faciliter la traversée piétonne rue Victor Hugo, entre le square des Anciens Combattants et la place de la Douze.
L'impasse Cornulier devrait être nettoyée plus régulièrement	Cette voie est balayée manuellement tous les jours ouvrables du lundi au vendredi, et soufflée mécaniquement deux à trois fois par semaine. Ces consignes seront rappelées aux agents de la Ville qui couvrent ce secteur.
Cimetière du centre : poubelle trop près de la stèle aux Polonais morts pour la France	Les conteneurs poubelles au cimetière du Centre sont situés en bout des allées de manière à être collectés par le camion benne mais également pour faciliter les dépôts des usagers. Il est proposé que pour chaque cérémonie concernant la stèle aux polonais morts pour la France, le conteneur soit déplacé provisoirement par le concierge.
Est il possible d'installer des bandes sonores, comme ralentisseurs, dans la rue des Arceaux et avenue Aristide Briand ?	<p>En premier lieu il convient de signaler que les bandes sonores ou bandes de résonance sont proscrites en zone urbaine dans la mesure où elles génèrent un bruit très important. Il faut même préciser qu'elles sont interdites à moins de 100 mètres d'habitations en rase campagne.</p> <p>Avenue Aristide Briand : les vitesses constatées par les services techniques ne semblent pas problématiques compte tenu de la configuration géométrique des voies (faible largeur, rond point du Donjon, angle de la Caisse d'Epargne). A noter également que l'avenue Aristide Briand est en zone 30.</p> <p>Le pôle technique peut néanmoins procéder à des mesures de vitesse si le Conseil de Quartier confirme cette demande.</p> <p>Rue de la Gourotte et rue Henri Thiébaud : Il convient de noter qu'à son entrée les véhicules doivent rouler au pas pour prendre un virage à 90 degrés. La voie fait 70m de longueur. A son extrémité cette voie est équipée d'un plateau ralentisseur et d'un STOP. Avant la création de ce plateau la vitesse était de 42 km/h, aucune mesure n'a été réalisée depuis cette création. De nouvelles mesures de vitesse sont donc programmées.</p>

<p>Le petit espace vert devant le parking de la résidence Martinon a besoin d'être nettoyé.</p>	<p>La moto-crottes ne peut collecter les déjections canines sur les espaces verts. Aussi, des consignes précises ont été données à l'agent effectuant le balayage manuel du secteur Saint Roch afin que le petit espace vert situé devant le parking de la résidence Martinon soit nettoyé tous les jours.</p>
<p>Est il possible de faire nettoyer la Fontaine de Cazaux, de la mettre en marche et éventuellement de la changer de place ?</p> <p>Le monument aux Morts mériterait d'un rafraîchissement. Le nom des combattants n'est pas suffisamment visible</p>	<p>Le nettoyage de la fontaine Cazaux au Square des Anciens Combattants a été effectué par les services de la Propreté Urbaine avant l'été. Sa mise en route et son éventuel déplacement ne sont pas prévus pour le moment.</p> <p>Le Monument aux Morts a également été nettoyé par technique d'hydrogommage. Les parties en cuivre ou en laiton, où sont inscrits les noms des anciens combattants, ont été protégées lors de cette opération.</p>
<p>REPONSES APORTEES AUX INTERESSES NOVEMBRE 2010</p>	
<p>Vitesse excessive au début de la rue de la Croix Blanche. Il est demandé des ralentisseurs supplémentaires.</p>	<p>Les comptages réalisés le 8 septembre dernier font état d'une vitesse moyenne de 42 Km/h. En conséquence, le pôle technique n'envisage pas l'installation de dispositifs supplémentaires sur cette voie.</p>
<p>Rue Armand Dulamon</p> <ul style="list-style-type: none"> - vitesse excessive, - éclairage public faible, - marquage au sol défectueux, - cheminement des piétons difficile - 	<p>Des comptages de véhicules ont été effectués rue Armand Dulamon. Il est relevé une vitesse moyenne de 34km/h et 5004 véhicules par jour.</p>
<p>DOSSIERS TRANSMIS EN DECEMBRE 2010, EN COURS DE TRAITEMENT</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> - Réinstaller la plaque de rue indiquant la rue de l'Asile. - Danger pour les piétons : sortie rue de l'Asile vers rue Thibaud et, rue Thiébaud vers rue Frédéric Bastiat.

Propositions de projets d'investissement en 2010

Le conseil de quartier du centre-ville a proposé deux investissements pour le quartier

1/ UNE AIRE DE JEUX POUR ENFANTS AU CENTRE-VILLE:

Le projet d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants en centre-ville (Terrasses des Musées ou place Saint Roch) a été transmise en Mairie pour une évaluation de coût et d'opportunité.

Ce projet ne sera pas réalisé sur les travaux 2010 mais représenté ultérieurement.

2/ AMENAGEMENT DE LA PLACE PITRAC :

Le parti d'aménagement de la place Pitrac vise à conférer de nouveaux usages à ce lieu.

D'abord, la traversée de la place par les véhicules ne sera plus autorisée. Seules les dessertes des riverains et les livraisons seront possibles, avec la petite rue Saint Roch comme accès principal. Désormais piétons et terrasses seront prioritaires sur la place.

Les revêtements seront entièrement rénovés et, au centre de la place, un arbre hautes tiges sera mis en scène.

Projet validé en 2010. Début des travaux janvier 2011 pour une durée de trois mois



place Pitrac actuelle



projet de la nouvelle place

Les animations organisées en 2010 avec le conseil de quartier

➤ « Apéro vélo »



Pour fêter l'arrivée du Printemps, samedi 20 mars au marché St Roch, l'association de défense des cyclistes "Place Au Vélo-Marsan" associée aux conseils de quartier a organisé un "apéro-vélo".

➤ La Fête des Voisins,

La Fête des Voisins est devenue au fil des années un rendez-vous populaire incontournable. C'est un moment privilégié pour faire connaissance avec ses voisins, pour développer la convivialité et la solidarité de proximité.

Le vendredi 28 mai 2010 marquait le 10^{ème} anniversaire de cet événement !

➤ Repas partagé samedi 12 juin au pied du Donjon Lacataye

Thème médiéval retenu !



➤ Participation du conseil de quartier aux fêtes de la Madeleine

Remise des clés, courses de trottinettes, prix des conseils de quartier à l'hippodrome...



➤ Animations de Noël :

Mardi 21 décembre 2010 (entre 14h30 et 16h30) viennoiseries, chocolats et boissons chaudes servis à la Minoterie.

Le conseil de quartier a également offert à tous les enfants de l'école maternelle du Centre une entrée au jardin des neiges place du Général Leclerc.

➤ Participation aux animations municipales

Concours des maisons fleuries, accueil des nouveaux arrivants (2 avril et 10 septembre 2010)...